

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 8 octobre 2024  
19 heures 00

-----

JA/CR

N° 003173

Mobilité – Contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage avec SPL Territoire Vaucluse pour la réalisation des études nécessaires à la réalisation du projet « Axe Structurant déplacement vélo au quotidien » sur les territoires des communes, d'Apt, Gargas, Saturnin-les-Apt et Villars

Publié le :

VOTES POUR : 29

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le 08 octobre 2024 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 02 octobre 2024, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Madame Véronique ARNAUD-DELOY, Maire de la Commune d'Apt.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjointe), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjointe), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjointe), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère municipale), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère municipale), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

**ONT DONNÉ PROCURATION** : Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjointe) donne pouvoir à Mme Sandrine BEAUTRAIS, M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint) donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Sylvie TURC, Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, Mme Sabrina HARCHACHE (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Cédric MAROS, Mme Amélie LEBRETON (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, Mme Célia BARBIER (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS, M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON, M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Yannick BONNET

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal)

**ABSENTS** : M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Julie BOVAS (Conseillère municipale)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé Secrétaire.

Par délibération n° 000893 du 30 juin 2009, la Commune d'Apt a participé à la création de la Société Publique Locale d'Aménagement Territoire Vaucluse dont elle actionnaire.

Il est précisé au conseil que les Sociétés Publiques Locales d'Aménagement bénéficient d'un champ d'intervention très étendu et offrent la possibilité aux collectivités territoriales de bénéficier d'un outil d'intervention hors du champ des obligations concurrentielles. Ainsi, les contrats conclus par les Sociétés Publiques Locales avec leurs collectivités actionnaires sont soustraits à l'application des règles de publicité et de mise en concurrence préalable.

Il est proposé de confier à la SPL Territoire Vaucluse la mission de prendre en charge un mandat de maîtrise d'ouvrage afin de réaliser des études relatives au projet « Axe Structurant déplacement vélo au quotidien » sur les territoires des communes, d'Apt, Gargas, Saint, Saturnin-les-Apt et Villars ».

## LE CONSEIL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**Approuve**, le contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage entre la SPL Territoire Vaucluse et la Commune d'Apt, en tant que coordonnateur du groupement constitué entre les d'Apt, Gargas, Saint Saturnin-les-Apt et Villars, confiant à la SPL Territoire Vaucluse en sa qualité de Mandataire la conduite des études nécessaires à la réalisation du projet.

**Précise**, que les dispositions du Code de la Commande Publique applicables aux membres du Groupement et à son coordonnateur s'appliquent à la SPL Territoire Vaucluse pour ce qui concerne les modes de passation des marchés.

**Dit**, que la phase étude du projet consiste à la réalisation du PRO et du DCE, ainsi qu'à la recherche de subvention, que le bilan en est de 29 560 € HT.

**Dit**, que si en cours de réalisation des prestations, le montant de l'enveloppe financière devrait être atteint, la SPL Territoire Vaucluse suspendra l'ensemble des prestations dans l'attente d'une décision explicite du coordonnateur quant à une augmentation de l'enveloppe financière.

**Dit**, que la rémunération du mandataire est fixée selon les modalités suivantes :

Phase Études : 8 000 € HT

- 3 000 € HT : Recherche de subventions
- 5 000 € HT : Dépôt des dossiers de demande de subventions

**Autorise**, Madame le Maire à signer le contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage annexé à la présente délibération et tout document s'y rapportant.

### POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE  
M. Yannick BONNET

LE MAIRE D'APT  
Madame Véronique ARNAUD-DELOY



Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20241008-3173-DE  
Date de réception préfecture : 10/10/2024